



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

droits d'auteur

Question écrite n° 85138

Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les chiffres de perception de la redevance pour copie privée (RCP). L'UFC-Que Choisir note que la RCP est incorporée au prix des biens et donc soumise à la TVA. Cela signifie, par exemple, qu'en plus des 208 millions d'euros récoltés en 2013 (chiffre Copie France), 40 millions de recettes fiscales ont été touchés par l'État (le taux de TVA en vigueur était alors de 19,6 %). Cette sur-perception est étonnante dans la mesure où l'objet initial de la RCP n'est pas de financer le budget de l'État. Il souhaite connaître sa position à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85138

Rubrique : Propriété intellectuelle

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 juillet 2015](#), page 5334

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)